

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENTHOD

Séance du mardi 25 juin 2002 à 20h30

Mairie – salle du Conseil

PROCES-VERBAL



Présidence :	M. KOHLER Charles, vice-président
Présents :	M. BAUMGARTNER Andréas M. BUCHETTI Pierre-Antoine M. DEROBERT Michel M. FEYER Georg M. KRAMER Marcel M. LAGRANGE Philippe Mme PORCHET Arlette M. RYCHNER Georges M. STALDER Michel
Excusés :	M. BARDE Michel Mme FIRMENICH Sophie M. GRAND René M. GUEX Jean-Pierre M. LEMBO Antonio M. QUIQUEREZ Robert Mme STALDER Elisabeth
Assistent :	Mme HUMBERT Yvonne, maire M. MOTTIER Gérald, adjoint M. SCHMULOWITZ Joël, adjoint



Ordre du jour :

1. Approbation des procès-verbaux des 15 mai et 4 juin 2002
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du Maire
4. Préavis sur enquêtes publiques nos 1326 et 1327 (Grand-Malagny)
5. Rapports des commissions
6. Propositions du Maire
7. Propositions individuelles et questions



M. KOHLER, en remplacement de Mme FIRMENICH absente, ouvre la séance et remercie le public pour sa présence, il salue Mme le maire et MM. les adjoints ainsi que tous les conseillers municipaux.

1. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES 15 MAI ET 4 JUIN 2002

- **Séance du 15 mai 2002**

M. STALDER, au nom de M. GUEX, demande de modifier son intervention de la façon suivante :

P. 113, 9^e paragraphe, remplacer tout le paragraphe par : **M. GUEX estime que les écritures comptables induites par cet encaissement tardif sont d'un abord complexe et peu lisibles pour les communiens. Il souhaite que la Mairie fasse preuve de pédagogie pour les expliquer à la population d'une manière claire et compréhensible.**

Sous réserve de cette modification, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

- **Séance du 4 juin 2002**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Néant.

3. COMMUNICATIONS DU MAIRE

Mme HUMBERT donne lecture de la lettre de démission du plit NICOLLIN avec effet au 30 juin 2002. Elle est très touchée par ce chaleureux courrier et tient à présenter une nouvelle fois tous les remerciements et la reconnaissance qu'il mérite au commandant a.i..

4. PREAVIS SUR ENQUETES PUBLIQUES NOS 1326 ET 1327 (GRAND-MALAGNY)

M. KOHLER rappelle la position de la Commune de Versoix qui a rejeté à l'unanimité ces plans localisés de quartier (PLQ).

Après deux séances de commission de l'urbanisme, dont une avec présentation du projet, un rapport a été établi. M. DEROBERT en donne lecture.

La commune de Genthod abrite plusieurs demeures du 18^e siècle, construites sur la ligne de crête, face au lac et au Mont-Blanc.

Notre village et ses environs ont été reconnus par l'inventaire ISOS établi par la Confédération comme un site construit d'importance nationale. Ce riche patrimoine, dont nous avons la responsabilité, doit être préservé. Mais un de ses éléments est gravement menacé : le Grand-Malagny.

Le domaine du Grand-Malagny fut acquis par les frères Saladin dès 1725, qui rachetèrent à cette époque un ancien hameau et ses environs.

Dans l'étude d'aménagement de la commune de 1983, il est rappelé que la demeure principale fut construite entre 1753 et 1757 par Jean-Louis Saladin qui obtint même, à l'époque, du Roi de France une légère modification de la frontière pour que son bien et le château qu'il construisit fussent entièrement en terre genevoise.

Comme l'a expliqué une représentante de la commission des monuments et des sites à la commission de l'urbanisme, ce ne sont pas seulement le château et les magnifiques communs qui méritent tant notre intérêt que nos soins, mais tout l'ensemble, y compris le parc situé entre le château et la voie ferrée qui est le résultat d'un immense travail de paysagiste effectué au 18^e siècle. Des milliers d'arbres ont été plantés afin de mettre en valeur la vue sur le lac et le Mont-Blanc.

Or cette merveille est en grave danger :

- a) Les zones existantes, qui datent de 1956, ne prévoient que la protection des bâtiments historiques. A l'époque, le parc a été négligé et est classé en zone villas.*
- b) Les bâtiments sont en très mauvais état de conservation. Les toits de certains bâtiments dans les communs menacent de s'effondrer. Un champignon (le mэрule) a envahi la demeure principale qui a dû être traitée (ce qui augmente d'autant les frais de remise en état). Enfin, on sait que les squatters sont à l'affût et qu'ils ont même dû être évacués par la force publique. Ces risques ne sont pas potentiels mais bien réels.*
- c) Le propriétaire (en droit) ne peut assumer l'entretien de ce patrimoine, et encore moins le mettre en valeur. L'Etat ne pourrait pas non plus le faire. Le simple coût de la réhabilitation des bâtiments existants est évalué entre 12 et 15 millions.*

On se trouve donc dans une impasse dont il est essentiel de préparer la sortie. Nous n'avons pas la liberté de ne rien décider, car ne rien décider reviendrait à refuser de soigner un grand malade.

Les différentes parties intéressées se sont penchées sur ce malade et on peut dire que le travail qui a été effectué à ce jour est positif. Sont impliqués :

- Le Crédit Suisse (propriétaire économique, en tant que créancier gagiste)*
- L'Etat de Genève et ses différents départements (surtout le DAEL)*
- Les associations de protection du patrimoine*
- Et maintenant, les communes*

Concrètement, ce que l'on attend de nous est un préavis sur les enquêtes publiques nos 1326 et 1327 qui concernent deux procédures simultanées :

- Un changement de zone : création d'une zone de développement 4A, d'une zone de développement 4B protégée, d'une zone agricole, d'une zone des bois et forêts et d'une zone ferroviaire*
- D'un plan localisé de quartier*

Le projet qui est proposé a pour but principal de rendre la réhabilitation du site économiquement possible. Il s'agit de permettre d'absorber les 12 à 15 millions que ce travail imposera, étant entendu que l'on ne pourra pas construire de logements en raison des nuisances (pour le moment).

La proposition inclut la possibilité de construire des immeubles administratifs (1 grand et 3 petits) pour 12'500 m2 de plancher supplémentaires. Cette surface viendrait s'ajouter aux 3'000 m2 existants, qui sont soumis à des contraintes. Ces immeubles seraient constructibles à des endroits qui préservent très précisément le paysage élaboré au 18^e siècle par J.-L. Saladin, c'est-à-dire à proximité de la route de Malagny et sur la gauche du château en regardant le lac et ne seraient pas très hauts (ligne des arbres).

Le projet dont nous débattons n'est pas un projet architectural. C'est important de le souligner. On ne parle que des principes. Le Grand Conseil est compétent pour la modification des zones ; le Conseil d'Etat statuera sur les PLQ. La réalisation concrète du projet, la vente, l'autorisation de construire ne viendront qu'ensuite.

Il s'agit donc de bâtiments administratifs, qui pourraient servir de siège à une entreprise ou à une organisation. Les surfaces en question sont nécessaires pour susciter l'intérêt dont les promoteurs pensent qu'il serait réel (cf. le précédent de Richemont à Bellevue, conçu un peu sur le même modèle).

Ce projet implique aussi certaines nuisances, il ne faut pas le cacher, mais qui sont considérées comme acceptables :

- *On parle d'environ 500 postes de travail*
- *380 places de parking souterrain (les risques de stationnement sauvage ont été pris en compte).*

Ceci impliquera un certain trafic, dont il est important qu'il ne soit pas canalisé à travers les agglomérations. Les études d'impact effectuées montrent que les nuisances existent, mais qu'elles restent dans le domaine du supportable.

La commission de l'urbanisme s'est réunie à deux reprises pour se faire orienter et ensuite débattre de ce projet. Son préavis est favorable pour les deux questions et ceci à l'unanimité.

Mais des réserves sont prévues :

- *S'agissant du projet, tout en reconnaissant le gros effort de concertation fait par les différents intervenants au niveau de l'urbanisme, la Commission demande d'insister sur la qualité qui devra être imposée ultérieurement au projet architectural. Ce projet devra être soumis à la commune pour avis.*
- *Comme il s'agira d'un centre administratif, celui-ci devra contenir un restaurant du personnel.*
- *En ce qui concerne la circulation, il est essentiel d'éviter qu'elle soit canalisée sur l'agglomération, mais qu'elle soit au contraire orientée sur les plus grands axes routiers (route des fayards, giratoire de la route de Lausanne, etc.).*
- *La Commission demande qu'une piste cyclable et un sentier piétonnier soient aménagés rapidement sur le terrain bordant la route de Malagny.*
- *On pourrait même demander que l'acheteur éventuel prévoie des transports en minibus aux heures de pointe.*

Si l'on fait exception des marques de relative mauvaise humeur manifestées par la Commune de Versoix (qui était moins préoccupée lorsqu'il s'est agi de construire la Pelotière), il est remarquable de constater que ce projet a jusqu'ici fait l'unanimité. Etat, promoteurs, protecteurs des sites, tous considèrent qu'il s'agit de la moins mauvaise solution pour sauver un patrimoine en péril.

La Commission de l'urbanisme partage ce point de vue à l'unanimité et propose par conséquent d'adopter ce projet.

M. KOHLER remercie M. DEROBERT pour son exposé.

Mme HUMBERT précise que la Commune de Versoix n'avait à se prononcer que sur la modification de zone se trouvant sur son territoire.

M. DEROBERT relève que les contraintes sont sévères quant à la rénovation du bâtiment principal et qu'il est impératif de construire des bâtiments administratifs pour rentabiliser ce projet.

Mme PORCHET indique, au nom du Groupe radical, qu'elle ne s'oppose pas à ce projet qui s'avère être la seule possibilité pour valoriser cette parcelle. Toutefois, elle émet quelques craintes quant à la circulation aux abords de l'école et souhaite qu'elle y soit réduite au maximum.

M. STALDER demande ce qu'il adviendrait de ce domaine si aucun mécène ne se présentait pour son achat.

M. DEROBERT précise que la Commune se donne les possibilités pour sortir de cette impasse, mais les tenants et aboutissants sont encore très abstraits. Il précise que le créancier gagiste a déjà versé 1,6 million pour maintenir l'état précaire des bâtiments. La solution préconisée assure la protection du parc, mais si aucun acheteur ne se présentait il est évident que la rénovation serait hypothéquée.

M. STALDER trouve personnellement que c'est une bonne occasion de valoriser ce domaine, mais pense que le problème du trafic ne doit pas être négligé.

M. RYCHNER indique que la proposition d'accéder au domaine par la route du lac n'a pas pu être retenue pour des problèmes de déclivité. Le projet lui semble bien étudié.

Mme HUMBERT explique qu'un cheminement piétonnier et une piste cyclable sont prévus sur le terrain bordant la route de Malagny. Les travaux devraient être entrepris rapidement et permettre le passage des vélos et des piétons. La Commune de Versoix a demandé à Genthod la prise en charge de son prolongement jusqu'à la route des Fayards.

M. SCHMULOWITZ précise qu'il est important de tenir compte du fait qu'il existe un projet qui facilitera la vie des piétons et des cyclistes sur ce tronçon.

Mis aux voix le plan localisé de quartier 1326 est approuvé à l'unanimité

Mis aux voix le plan localisé de quartier 1327 est approuvé à l'unanimité

5. RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission scolaire et bibliothèque

Mme PORCHET signale que les membres de la commission se sont rencontrés à deux reprises depuis le dernier rapport des commissions.

Fête des Promotions :

Elle invite tous les conseillers municipaux à participer à la fête, en particulier au cortège qui débutera à 19h00, et compte également sur eux pour servir l'apéritif à la population dès 20h45.

400^e anniversaire de l'Escalade :

Une demande avait été formulée afin d'associer Genthod aux festivités de Genève et de la Compagnie 1602, malheureusement il s'avère que ce n'est pas envisageable. De ce fait, une fête sera organisée à Genthod comme par le passé.

Toutefois, la présidente de la commission relève que cette année l'école sera adjointe à la mairie pour l'organisation de cette manifestation. Des élèves participeront à la course pédestre pour laquelle des *T-shirts* à l'effigie des armes de Genthod seront imprimés.

Restaurant scolaire :

Le restaurant fonctionne à satisfaction tant pour les parents que pour les responsables avec une moyenne de 18 enfants par jour.

Bibliothèque :

Le taux de fréquentation est croissant.

Ecole :

L'effectif pour la rentrée scolaire 2002 s'élève à 2 élèves supplémentaires.

Mme VIZCAINO renonce à la fonction de maîtresse principale et sera remplacée par M. FAVRE pour ce poste.

Mme FRICHOT quitte l'enseignement primaire pour un emploi en tant que maîtresse formatrice au département de l'instruction publique.

Commission des affaires sociales et des naturalisations

Néant.

Commission du feu et de la protection civile

M. BAUMGARTNER indique que la Sécurité civile a procédé à l'inspection de la compagnie, qui a lieu tous les 3 ans, et s'est divisée en trois phases.

1. Contrôle des documents (listes des présences aux exercices, relations avec les autorités, etc.)
2. Matériel
3. Engagement de la compagnie sur une place simulée d'un feu (alarme)

Mme le maire communique que le Conseil d'Etat n'a pas encore ratifié le changement de capitaine. Toutefois, elle précise que la passation des pouvoirs interviendra le 14 septembre 2002.

M. STALDER a eu le bénéfice de suivre la démonstration d'un logiciel informatique conçu par le service informatique de l'ACG pour la gestion du matériel des pompiers. Il demande si la compagnie envisage l'acquisition de ce programme.

Mme HUMBERT pense qu'il faut attendre la nomination du futur capitaine Robert QUIQUEREZ qui se penchera d'une manière sérieuse et avec compétences sur une éventuelle acquisition.

Commission de l'agriculture et de l'environnement

Brochure « Environnement de Genthod » :

Mme PORCHET indique qu'une sous-commission a étudié cette brochure et en a extrait les parties susceptibles d'intéresser la population. Les communiens seront régulièrement informés par le biais du Genthod Info.

Concours « Village fleuri » :

A l'avenir, ce concours ne sera peut-être proposé que tous les deux ans. Toutefois, il faut relever pour cette année 12 candidatures, dont 3 nouvelles !

Déchetterie :

Le 5 octobre prochain une journée portes ouvertes sera organisée à la déchetterie afin de sensibiliser les habitants à la valeur du tri des déchets.

Mme HUMBERT précise que cette journée se fera conjointement avec la Commune de Bellevue, mais Genthod en est l'instigatrice et le moteur.

Journée nature :

En juin 2003, une soirée à la découverte du mammifère qu'est la chauve-souris est d'ores et déjà programmée.

Commission des finances

Néant.

Commission du génie civil

M. LAGRANGE indique que la commission ne s'est pas réunie récemment, mais qu'elle a différents projets en cours.

Route de Rennex :

La Mairie est dans l'attente des autorisations demandées pour la pose de seuils de ralentissement.

M. KOHLER souhaite que ce projet soit traité en commission élargie à tout le Conseil municipal.

Rétrécissements aux entrées de Genthod :

Deux projets sont à l'étude.

Resurfacement du chemin des Chênes :

Les travaux prévus entre le chemin des Limites et le chemin du Pré-Roset sont terminés.

Télé-réseau :

Une proposition émanant de Coditel devrait nous parvenir sous peu.

Commission des bâtiments

Le projet d'acquisition de la S.I. Sautoir-d'Or est à l'étude.

Commission des sports et loisirs

M. STALDER, en tant que membre de la commission, indique que le concert rock organisé le 15 juin dernier a réuni une trentaine d'adultes et entre 150 et 200 jeunes. L'ambiance était sympathique.

La commission s'est penchée sur une demande de participation de la Commune pour un mur de séparation jouxtant le terrain de jeu avec un terrain privé. La commission a refusé de participer aux frais de construction d'un tel mur et juge le treillis suffisant.

6. PROPOSITIONS DU MAIRE

Néant.

7. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

- M. RYCHNER fait une mise en garde et demande le soutien de la Mairie concernant les nouvelles constructions sur le chantier « Résidence de Rennex » au 12, route de Rennex. Après visite du chantier, il a constaté que la plupart des garages n'étaient pas conformes aux plans initiaux. Il a remarqué très nettement qu'ils seront par la suite certainement transformés en surface habitable. Il va écrire à la Police des constructions afin de manifester son inquiétude. Il demande à la Mairie d'écrire également à cette instance à ce sujet. Il pense que la loi se doit d'être respectée.

M. DEROBERT donne son total soutien à M. RYCHNER dans sa démarche, car il juge important d'éviter le parking sauvage aux abords de l'école.

M. MOTTIER précise que l'autorisation de construire a été délivrée sur la base des plans transmis. Le projet comprenait deux places privées et huit places visiteurs. Ce problème est récurrent pour passablement de constructions, il pense que c'est à la Police des constructions de faire son travail.

M. RYCHNER s'oppose fermement au bricolage et précise qu'il ne tolère pas que l'infrastructure soit modifiée après la délivrance du permis d'habiter.

M. MOTTIER précise qu'il est clairement stipulé, dans le permis d'habiter, qu'il est délivré sur la base de ce qui est vu.

Mme HUBERT assure que la Mairie interviendra auprès du département.

- M. LAGRANGE relève que, lors de la dernière votation, l'urne n'était pas adaptée au nouveau format des enveloppes.

Mme HUBERT interviendra auprès du service des votations à ce sujet.

- M. KOHLER demande qui est responsable de l'entretien du tunnel menant aux bains de Genthod.

Mme HUBERT précise que c'est l'Etat de Genève qui est propriétaire et responsable de l'entretien de ce passage.

M. KOHLER souhaite que la Mairie écrive de toute urgence à l'Etat de Genève en le priant de nettoyer et de maintenir ce tunnel dans un état acceptable.

- En outre, il se déclare inquiet des tags qui pourraient fleurir sur le mur en béton construit récemment pour la 3^e voie CFF depuis le tunnel menant au Creux-de-Genthod jusqu'à la gare de Genthod-Bellevue, et demande si un plan d'aménagement nature est prévu.

Mme HUMBERT indique que la Mairie a demandé de planter de la vigne vierge le long de ce mur, proposition qui a été acceptée par les CFF.

- Les jeunes chênes plantés au bout du chemin des Chênes et qui proviennent d'une compensation arboricole émanant des CFF ont été mal entretenus.
La Mairie a écrit au bureau Gillig pour faire part de son mécontentement.
Le bureau Gillig, qui avait mandaté la maison Jacquet pour ce travail, a demandé à cette dernière de replanter les arbres morts.
La Mairie déplore ce manque de professionnalisme.

- M. DEROBERT indique qu'il partage la préoccupation de M. BARDE concernant la pose d'un miroir permettant une sortie plus aisée du chemin des Rousses sur la route de Collex. Ce débouché est particulièrement dangereux.

Mme HUMBERT répond que la Mairie a écrit au maire de Bellevue pour demander l'autorisation de poser un miroir à cet endroit.

La séance est levée à 21h45.

La secrétaire
Arlette PORCHET

Le vice-président
Charles KOHLER